

SARL SQDL
Société civile au capital de 60 000 Euros
Siège social : 19, Place Charles de Gaulle 59270 BAILLEUL
479 608 002 RCS HAZEBROUCK

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2006

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le 26 juillet 2006, à 19 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Une feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Delphine JANSON, propriétaire de 294 parts.
- Monsieur Mémme JANSON, propriétaire de 306 parts.

Madame Delphine JANSON préside la séance en qualité de gérante associée.

La feuille de présence, vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par la Présidente permet de constater que toutes les parts sociales sont représentées.

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- changement de gérance.
- modifications statutaires consécutives.
- frais et pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Delphine JANSON de ses fonctions de gérante de la société.

Cette démission prend effet à compter du 26 juillet 2006.

Quitus entier et définitif est donné à la gérante démissionnaire au titre de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Mémme JANSON aux fonctions de gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire.

Cette nomination prend effet à compter du 26 juillet 2006.

Monsieur Mémme JANSON déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer son mandat.

Il déclare par ailleurs satisfaire à toutes les conditions, de capacité professionnelle notamment, requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui lui a été conféré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront supportés par la société.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance et à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités de publicité et autres nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DÉCLARATION

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile au siège social de la société.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé et approuvé par tous les associés.

Madame Delphine JANSON

« lu et approuvé »

lu et approuvé



Monsieur Mémme JANSON

« lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant

